VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES

PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.

Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalie

COTTAGE DOUBLE Nos 1308 et 1310 RUE LOCUST

Borné par les rues Thalie, Freret et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.

Borné par les rues Melpomène, Thalie et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 RUE ERATO

Borné par les rues Freret, Clio et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als. No 84 023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 334 rue Commune—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu, conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 2 décembre 1907 pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Locust, Thalie et Magnolia, désigné par la lettre B sur un plan exposé à une vente d'adjudication faite par C. E. Girardey & Co, encanteurs, le 7 mars 1868, une copie du devis duquel est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 9 avril 1869; ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan, et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 2604 et 2606 rue Erato, entre Locust et Magnolia, borné par la rue Thalie, 3 chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Clio, et mesurant en mesure américaine d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexée à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowan, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret, et formant l'encoignure des rues Erato et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre s'allongeant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, (autrefois Seine) Freret (autrefois Jacobs) Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, encanteur, dûment licencié de cette ville, le 16 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hoelis et Schlewbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1854 et désigné comme plan 182 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent un cottage double 1308-1310 rue Locust entre les rues Erato et Thalie, borné par les rues Freret, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Thalie, Melpomène et Liberté, et désigné par la lettre B, ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par quatrevingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Melpomène et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 3 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, à savoir: Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an et deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété, les actes de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; les billets pour les payements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

Stroudback & Stern.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize lots pour bâtir dans le Troisième District,

Occasion pour petit spéculateur.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,307—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 26 décembre, 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 novembre 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les lots Nos 1 à 9 inclusivement de l'îlet No 62 faubourg Clouet (maintenant No 1310), borné par les rues Louisa, Clouet, Vertu et Dorgenois [à dernière borne originellement décrite comme les terres de P. J. Triers] acquis par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

2° Lots Nos 3, 4, 5, 6 dans l'îlet No 868 [autrefois No 37 faubourg Clouet] borné par les rues Feliciana, Clouet, Roman [autrefois Solidelle] et Prieur [autrefois Joséphine]. Lesdits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Acquis par ledit Edward McMahon en 1836, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 20, folio 647.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 comptant de dépôt.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire aux frais des acquéreurs.

24 nov—24—déc 1 8 22 26

Jas. A. Brennan et fille.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1838 rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antoine ou Antonio Solario. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84 061.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A BRENNAN, Encanteur, bureau 723 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts désigné comme lot No Quinze dans l'îlet No 806 sur un plan de C. Duncan Lewis, député-voyer, daté le 17 novembre 1902, conformément au dit lot commençant soixante pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

21 nov—21 24—déc 1 8 15 22 24

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

—0—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

DEUX BONS TERRAINS POUR CONSTRUIRE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 23 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 décembre 1907 et signé le 17 décembre 1907 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la Paroisse d'Orléans, in re Quaker Realty Co. Ltd vs François Daubert et als, No 82.171 du dossier de ladite Cour, la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, dans l'îlet No 189 du Faubourg Franklin (maintenant No 1017) borné par les rues Célestine (maintenant Johnson), Genius (maintenant Galvez), Painters et Franklin. Lesdits lots sont désignés comme lots Nos 7 et 8 sur un plan particulier annexé à un acte de vente pardevant J. Lisbony, notaire, le 29 décembre 1853, lesdits lots mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Painters sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908; 10 0/0 comptant requis au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. W. Wall, avocat.

22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

D'UNE

ETENDUE DE TERRE BIEN SITUEE

Pour Sites de Manufactures, Placement ou Spéculation.

Près des lignes de chars de ceinture et autres chemins de fer.

Dans l'affaire de Marie Cucullu et als vs Sidney Castarede.

No 80,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1907 et signé le 27 novembre 1907 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 20 du Faubourg Clouet, maintenant 723, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 341 pieds à la rue Derbigny, sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 54 du Faubourg Clouet, maintenant 1156 borné par les rues Clouet, Louisa, Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) sur 341 pieds à la rue Force (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 59, faubourg Clouet, maintenant 1226, borné par les rues Clouet, Louisa, Force [maintenant Tonti] et Vertu, [maintenant Rocheblave] mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Force [maintenant Tonti] sur 341 pieds de profondeur à la rue Vertu [maintenant Rocheblave] sur laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 62 du Faubourg Clouet, maintenant 1310, borné par les rues Clouet, Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave) et une ligne de quarante arpents du fleuve Mississippi, divisant ladite propriété de la propriété autrefois appartenant à P. J. Triers et al, mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Vertu (maintenant Rocheblave) 341 pieds à ladite ligne, laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur le côté supérieur est le "Northeastern et le Great Northern Railroads," sur le côté du bas la "Terminal ou Frisco Railroad" et au-dessous le Chemin de Ceinture.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs, les taxes de 1908 devant être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Catherine V. Achermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,065—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Evelina Caron, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Benjamin Rice Forman, avocat. 19 déc—19 23 28

Succession de Henry Busch et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,587—Division C—Attendu que Hermann H. Busch a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Henry Busch et femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Buck, Walshe & Buck, avocats. 18 déc—18 23 28

Succession de Edward Hunt et Mme Mary Hunt, née Dejean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,871—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Hunt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Robt J. Maloney, avocat. 12 déc—12 17 22

Succession de Joseph Guillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 75,481—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Ernest T. Florance, avocat. 12 déc—12 17 22

Succession du Révérend Eugène Aveilhé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,571—Division E—Attendu que Eugène Esquinance a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Révérend Eugène Aveilhé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Chas I. Denechaud, avocat. 17 déc—17 22 27

VENTES A L'ENCAN

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine W. Naef, femme de Charles F. Goll, Jne et als vs Emile F. Naef, un mineur et als.

No 84,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau, 826 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 26 Burtheville, borné par les rues Webster, Constance et Magnolia et l'avenue Henry Clay. Composée du tout des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du dit îlet comme il est désigné sur un plan de Burtheville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur, ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, lesdits lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots Nos treize, quatorze, quinze et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne courant au fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept dudit îlet, le tout desquels mesurements sera plus clairement vu pour référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Prêot, ancien notaire, le 2 septembre 1897, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot vingt et un formant l'encoignure des rues Magnolia et Webster.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et îlet comme la propriété ci-dessus décrite, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magnolia, (commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magnolia et Webster), vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté le plus près et parallèle avec la rue Webster et une distance de cent pieds de cela et la même mesure sur la ligne de côté opposé et le plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi situés dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos dix sept, dix huit et dix neuf, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer daté le 22 mai 1867, et déposé en l'étude dudit S. Magner, ancien notaire, un devis dudit plan étant annexé à un acte passé pardevant George C. Prêot, anciennement un notaire en cette ville, daté le 3 mars 1898, par lequel Richard H. Hooper a acquis ladite propriété de John Klein et George H. Shotwell, lesdits lots 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, et le lot No dix neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster (commençant à un point soixante deux pieds dix pouces et six lignes de distance de l'encoignure des rues Webster et Magnolia) sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par les Nos B. V. sur un vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan du septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du lot désigné sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 115 par le No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No un formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville le 18 juin 1888.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 150, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C. Milo Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, annexé à un inventaire pris par J. B. Grinage, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick M. Netshammer et als par la lettre K, ledit lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dante de cent quarante pieds neuf pouces.

8° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet comme le lot dernièrement ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, ci-dessus référés par les lettres M et N; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

9° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété dernièrement décrite, désigné sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, par la lettre O et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, delà sur une ligne de profondeur le séparant du lot P sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum, neuf pieds neuf pouces, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N sur ledit plan à la rue Plum cent quarante pieds et neuf pouces.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Webster, Constance et Bloomingdale, étant l'îlet No 25; lesquels dits lots sont désignés par les Nos vingt et un et vingt deux et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Magnolia sur cent quarante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 53, borné par les rues Pearl, Hurst, Commercial et Fern (autrefois Washington), laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Fern, cent et un et 5/10 de pieds à la rue Commercial jusqu'à un point distant et 5/10 de pieds de l'encoignure des rues Hurst et Commercial, et de ce point, sur une ligne oblique à et vers la rue Hurst à un point quinze et 5 1/10 de pieds de l'encoignure des rues Commerciale et Hurst, de là sur une ligne droite vers la rue Pearl et faisant face à ladite rue Hurst, quarante quatre et 5/10 de pieds et cent vingt cinq pieds sur la ligne de côté de ladite portion de terre le plus près de la rue Pearl parallèle avec la rue Commerciale, laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Commerciale et Fern et est composée du tout du lot original No neuf et une plus grande portion du lot No dix, comme il est désigné sur un plan de Charles F. Zimple, député voyer des Etats Unis fait le 26 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire.

12° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, lequel était autrefois la ville de Carrollton et en la Paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Pearl, Burdette Fern et l'avenue St Charles, désigné par le No vingt de l'îlet cinq B, maintenant l'îlet No 65 lequel dit îlet mesurant trente pieds de face à la rue Pearl par cent cinq pieds de profondeur.

13° Une certaine portion de terre de forme triangulaire ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 58 borné par les rues Commerciale, Burdette, Fern, Macarty et l'avenue Leake étant composée de partie des lots Nos six, Onze, Douze et Treize, ladite portion de terre mesurant comme suit, à savoir: cent soixante quatre pieds six lignes de face à l'avenue Leake, cent vingt quatre pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Commerciale sur cent six pieds onze pouces une ligne sur la ligne du fond courant parallèle avec la rue Burdette.

14° Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété dernièrement décrite et désignés par les Nos quinze, seize, dix sept et dix huit; lesdits terrains mesurant chacun, trente pieds de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15° Une certaine partie de terrain située dans les mêmes District et carré d'îlet que la propriété dernièrement décrite, étant une partie du terrain premier No Quatorze laquelle partie mesure trente pieds de façade rue Commerciale; quatrevingt trois pieds sept pouces de profondeur et façade rue Fern trente trois pieds sept pouces et six lignes de façade sur une ligne oblique sur l'avenue Leake; cent cinq pieds sur une ligne le divisant du terrain No Quinze; ladite partie de terre formant le coin des rues Commerciale et Fern.

Les propriétés ci-dessus décrites en Treizième, Quatorzième et Quinzième lieu sont comprises dans le Homestead et constituent une portion de terre.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite, ladite portion de terre mesurant, d'après un devis annexé au partage entre Mme Annie Harmeyer et Louisa Terlage, exécuté pardevant E. Commagère, ancien notaire le 4 octobre 1882, trente sept pieds six pouces de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé du terrain désigné sur un devis de M. Moolhausen, architecte, en date du 1er décembre 1836, déposé en l'étude de C. C. Porter, ancien notaire, sur le No dix neuf et un quart du terrain No vingt du même plan.

Dans la Paroisse St Tammany.

17° Un certain morceau ou parcelle de terre situé dans le N. E. 1/4 de S. W. 1/4 de la section 32 T. 6. S. R. 12 à l'Est de Greensburg, district de la Louisiane, plus complètement décrit comme suit, commençant sur la ligne Ouest de S. E. 1/4 de S. W. 1/4 de la Sec 32, six pieds au Sud, à partir du point où ladite ligne intersecte la ligne Sud Est de la Réclamation privée No 38, de là No 85° Est 261 pieds, delà S 208.70 pieds, delà Sud 85° 30' Ouest 261 pieds à la ligne; la ligne du S. E. 1/4 de S. W. 1/4 de la sec. 32, alors le long de ladite ligne 208.70 pieds au lieu de départ. Renfermant un et un quart (1 1/4) d'acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

18° Les terrains Trois et Quatre dans le carré d'îlet N Dix dans la ville de Bessier.

Termes et conditions — Comptant: les acquéreurs devant être requis de payer en sus du prix d'adjudication, tous les frais de certificats et de recherches de taxes nécessaires pour compléter l'adjudication, et les taxes d'Etat pour l'année 1907 ensemble avec les frais de l'acte de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant C. G. Rosentisch, notaire; les acquéreurs auront droit aux loyers provenant de ladite propriété seulement à partir de la date de la signature des actes de vente; toutes les propriétés vendues sujettes aux baux existant. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur. 826 rue de l'Union.

FRED. C. MARX, avocat de la demanderesse.

La Commercial-Germania Trust & Savings Bank, tutrice dative de l'enfant mineur Emile F. Naef défendeur.

8 déc—8 15 22 29—janv 5 8

Albert Paul.

—0—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE DE VALEUR POUR MANUFACTURE.

22

Grands Lots de Terre de Choix

Faisant face à la Promenade Carondelet, les rues Rendon, Toulouse et Lopez, et à proximité de la manufacture et scierie de Lhote.

Succession de Louis Spotorno.

No 76,277—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté le 6 déc. 1907 pour le compte de la succession de Louis Spotorno, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Vingt deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, et etc., qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet 427, bornés par la Promenade Carondelet, les rues Lopez, Toulouse et Rendon, désignés comme lots numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25, d'après un plan par J. F. Braun, voyer, daté le 12 janvier 1885, un devis privé lequel est annexé à un acte de vente pardevant A. S. Beck, notaire, le 9 avril 1887.

Le lot No 1 mesurant 27' 10'' de face à la rue Rendon; le lot No 2 mesurant 26' 4'' 7''' à la rue Rendon et le lot No 3 mesurant 26' 4'' 6''' à la rue Rendon et chacun ayant une profondeur d'environ 154' 6'' 2'''. Les lots 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12 et 13 faisant face à la rue Toulouse et mesurant chacun environ 30' 10'' de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur: les lots 14 et 15 mesurant chacun environ 30 pieds de face à la rue Rendon sur environ 154 pieds de profondeur.

Les lots 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 mesurent chacun 30 pieds 10 pouces de face sur la Promenade Carondelet par 160 pieds de profondeur. Pour les mesures, etc., voyez le plan à la Bourse. Cette propriété de valeur est centralement située, faisant face au Canal et splendidement située pour site de manufacture ou autre chose commerciale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en 1 et 2 ans, la portion du crédit du prix devant être représentée par billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Gabriel Fernandez jne, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

A. A. Carrière, Administrateur.

Pierre D. Olivier, Avocat pour le Pétitionnaire.

M. J. Cunningham, Avocat pour les Héritiers Absents.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thos Creagh et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,696 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maurice J. Rice, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—F. McGloin, avocat.

13 déc—13 17 22

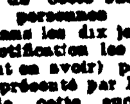

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19 mai—1 an

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

M. A. Baccich M. A. Baccich

VENTE EN PARTAGE.

BONNE ENCOIGNURE POUR COMMERCE,

1201-1203 Rue Barthélemy, Coin de la Rue Marais,

A L'ENCAN, JEUDI, LE 26 DECEMBRE 1907, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Valentine Springer et als vs Stephen Springer, No 83,906 Cour Civile de District, Division E, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 Nov 1907 et signé le 21 Nov. 1907, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 décembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances ci-dessus y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Marais, Music et Urquhart, désigné par la lettre A et mesurant 59' 6'' de face à la rue Barthélemy par 144' de profondeur et façade à la rue Marais, lesquelles deux rues forment l'encoignure.

Les améliorations consistant d'une bâtisse double en bois à un étage occupée par une épicerie et buvette et résidence, contenant sept chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; ladite portion du crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, souscrit par lui, à son propre ordre et par lui endossés. L'acquéreur devant assumer aussi les taxes pour l'année 1908. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir les clauses usuelles de sécurité, relative aux frais d'acte, en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur

et Gérant de la NATIONAL REALTY COMPANY.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur, Gustave H. Llambias, avocat pour le défendeur.

24 nov—24—déc 1 8 15 22 26

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE DE

PROPRIETES DU SIXIEME DISTRICT.

No 1639 RUE MARENGO.

CHERCHEURS DE MAISONS, ATTENTION!

Quatre propriétés de Résidence de Choix, rue Marengo, Coin Carondelet, et près de l'avenue St-Charles.

Succession de Mme Martha H. Penney et de Wm C. Penney son époux.

No 83 276—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur Bureau, 840 rue Union — JEUDI, le 16 janvier 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1907 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 418, borné par les rues Carondelet, Constantinople, Marengo et l'avenue St Charles, ledit morceau ou portion de terre formant le coin des rues Carondelet et Marengo et mesurant quatre vingt dix pieds de face à la rue Carondelet par quatre vingt quatre pieds de profondeur et façade à la rue Marengo, entre lignes parallèles et est composé d'une partie des lots originaux 1, 2 et 3, acquis par Mme Martha H. Penney, par achat de la People's Homestead Association, par acte pardevant Mares T. Ducros, ancien notaire en cette ville, le 11 octobre 1892 et enregistré au Bureau des Transferts, livre 143, folio 423.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux payables un et deux ans après date, avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garanti par lien de vendeur et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant les taxes pour 1908 et la police d'assurance, etc. faire un dépôt de 10 pour cent comptant avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Arthur M. Browne, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard H. Browne, avocat pour l'administrateur.

15 déc—15 22 29—jan 5 12 16

W. R. Metzler.

—0—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et Effets Mobiliers.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 20 décembre 1907, in re No 84,053, Succession de Veuve Peter Schneider, et à moi adressé, je vendrai:

Jeudi, 2 Janvier 1908 à 11 h. a. m.

Dans le local No 6?6 rue Kerlerec, Entre les rues Chartres et Royale.

Un lot de Meubles de Maison et Effets, ameublement de Salon, Miroirs avec cadre dorés, Ameublement de chambre en noyer G. D., Lit en fer, Peigne. Coffre fort. Réfrigérateur M. T., Buffet, Bijouterie, etc., d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur

Robert Legier & Walter L. Gleason, avocats.

Joe P. Schaeffer, exécuteur.

22 déc—22 29 31—jan 2

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de maison dans le local No 726 rue St Louis — Succession de Mme Boone Chase—No 84 284 Cour Civil de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — VENDREDI, le 27 décembre 1907, à 11 heures a. m., dans le local No 726 rue St Louis, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 9 décembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un lot de meubles de maison.—Condition comptant.

13 déc—13 15 22 27

Danziger & Tessier

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Cottage simple sur quatre grands terrains, 612 rue Cortez, encoignure de la rue D'Hémécourt.

Caroline Reidenger, veuve de William Nagel, vs Wm J. Nagel et als.

No 83,961—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1907 et signé le 14 novembre 1907 et d'un ordre daté le 26 novembre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cortez, Ulloa, D'Hémécourt, Cortez et Télémaque, désignés par les Nos 1 A, 2 A, 3 A et 4 A, sur un plan dressé par L. Rusenstein, voyer, daté le 7 mars 1868, et déposé pour référence en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, lesquels dits lots contigus et mesurent chacun 24 pieds, 7 pouces 5 lignes de face à la rue D'Hémécourt par 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 1 A formant l'encoignure des rues D'Hémécourt et Cortez. Les améliorations sont désignées par le No 612 rue Cortez et comprenant un cottage en bois contenant 5 chambres, etc.

La propriété devant être vendu ensemble.

Condition—1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a en un crédit de 1 an ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendu, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes d'Etat sur la propriété dues et exigibles en l'année 1907. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. A. McCaleb, avocat pour le demandeur.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

Carrère & Keeney

—0—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

No 1513 avenue St Roch.

Entre les rues Robertson et Claiborne.

JEUDI, LE 16 JANVIER 1908, A MIDI.

Succession de Michael Kerker ou Kerkel et de Catherine Bikle, sa femme. No 84.274 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs, Bureau, 806 rue Perdido — Ernest A. Carrère, encanteur. JEUDI, le 16 janvier 1908, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 9 decembre 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., servitudes, dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Franklin, désigné par le No Dix-huit, dans l'îlet No cent neuf, borné par la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, les rues Musique, St Jean Baptiste et St Avid ou Claiborne. Ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt six pieds, sept pouces, quatre et deux tiers de lignes de face à la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908, payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

15 déc—15 22 29—jan 5 12 13 15 16

E. Randolph Gurley.

—0—

ANNONCE JUDICIAIRE

Un lot de meubles de maison. Succession de Vincent Radovich No 81,141—Cour Civile de District, Division B—En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 5 décembre 1907, dans la succession ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures A.M., JEUDI, le 2 janvier 1908, sur les lieux, No 1825 rue Champs Elysées—Un lot de meubles de maison et effets, d'après l'inventaire enregistré en ce bureau. Conditions—Comptant. E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, 336 rue Carondelet. Rivers Richardson avocat

22 déc—22 26 29—janv 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Christina Miller, veuve de Jacob Rein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 83,804 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Caroline Rein, femme de August Baumann, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—J. B. Rosser, Jr, avocat.

14 déc—14 18 23

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire du receveur de la Central Stores.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,407—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Solomon Wexler, receveur, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Titche & Rogers, Hall et Monroe, avocats. 13 déc—13 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

—0—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Dearborn & Warfield vs R. L. Glasgow.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 31,463—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 24ème jour de décembre 1907, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir—Une fière de bureau, commode, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J BRADY, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. A. E. Hebert, avocat pour le demandeur. 13 déc—13 19 24

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 1213. Nouvelle Orléans. La

Danziger & Tessier

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE

RESIDENCE A DEUX ETAGES.

No 2104 rue Orléans, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de Mathias Bengert.

No 84,407 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 14 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 décembre 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Orléans, Johnson et Galvez, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Orléans sur soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et est une partie du lot No 2 de l'îlet No 26 sur un plan déposé en l'étude de A. J. Guiraud, ancien notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2104 rue Orléans et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 8 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc.; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes sur ladite propriété pour l'année 1908; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat.

14 déc—14 15 22 29—jan 5 12 14

Peter Gallagher.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 9 JANVIER 1908.

Succession de Mme Viola Wade Kelly.

No 84,203—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

COTTAGE SIMPLE,

No 2516 rue Upperline.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 3 décembre 1907, et à moi adressé, j'offrirai de vendre JEUDI, le 9 janvier 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite.

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Robert, Freret et Sud Robertson, lequel lot de terre est désigné par le No cinq et mesure trente pieds (30') de face à la rue Upperline par une profondeur de cent vingt pieds (120') entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans, garantie par les billets assurés du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 comptant du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur, Bureau No 846 rue Commune.

Jno B. Fisher, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.